

**AVIS
DU COMITÉ DES MAXIMISATIONS DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE (COMAXAT)**

**PRÉSENTÉ AU
BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (BAPE)
DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR
LE PROJET DE LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO**

**MALARTIC
15 MAI 2009**

AVIS DU COMAXAT
AU PROJET DE LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Table des matières

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS EFFECTUÉES À LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO.....	ii
INTRODUCTION	3
1. LE COMAXAT : UN PARTENAIRE POUR MAXIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES DEPUIS 2002.....	4
2. L’ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : UNE RÉGION MINIÈRE DEPUIS PLUS DE CENT ANS.....	5
3. LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO DOIT S’INSCRIRE DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	6
4. RECOMMANDATIONS DU COMAXAT	7
4.1 L’acceptabilité sociale du projet et le respect de normes environnementales : des éléments indispensables à la réalisation du projet.....	7
4.2 Les Malarticois doivent être les premiers bénéficiaires des retombées économiques du projet	8
4.3 Maximisation des retombées économiques	8
4.4 Être un partenaire de la diversification économique.....	11
4.5 Contribuer à la formation d’une main-d’œuvre qualifiée.....	11
4.6 Travailler de concert avec les organismes et institutions d’enseignement régionales afin de faire de la recherche et des projets innovants.....	11
5. CONCLUSION	11
ANNEXE A : LETTRE D’HYDRO-QUÉBEC À PROPOS DE LA RECONNAISSANCE DU COMAXAT	13

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS EFFECTUÉES À LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO

- ✓ Écouter et de répondre aux préoccupations des citoyens et des organismes qui ont des préoccupations d'ordre social et environnemental;
- ✓ Faire en sorte que les Malarticois bénéficient, en tout premier lieu, des retombées économiques engendrées par le projet. Ensuite, celles-ci doivent profiter aux Témiscabitiens.
- ✓ Conclure une entente de partenariat avec la Société de développement économique de Malartic (SDEM) et le ComaxAT afin de s'engager formellement à maximiser les retombées économiques du projet, tant en mode construction qu'en mode opération;
- ✓ Instaurer une façon de comptabiliser les retombées économiques avant le début des travaux;
- ✓ S'engager à faire des suivis des retombées économiques et des rapports d'embauche selon un modèle préétabli;
- ✓ S'engager à négocier des méthodes permettant de maximiser les emplois occupés par des Témiscabitiens;
- ✓ Réserver des contrats régionaux si les entrepreneurs témiscabitiens possèdent l'expertise requise;
- ✓ Favoriser la sous-traitance régionale;
- ✓ Morceler les lots de travail pour favoriser l'accessibilité des contrats à des entreprises de plus petites tailles;
- ✓ Mettre en place une politique d'achat qui favorisera l'acquisition de biens et de fournitures auprès d'entrepreneurs témiscabitiens;
- ✓ Être un partenaire de la diversification économique;
- ✓ Travailler en collaboration avec les institutions d'enseignement régionales, dans le but de contribuer à la formation de travailleurs qualifiés;
- ✓ Collaborer avec les organismes régionaux pour effectuer de la recherche et réaliser des projets innovants.

INTRODUCTION

D'entrée de jeu, le Comité de maximisation des retombées économique en l'Abitibi-Témiscamingue, le ComaxAT, souhaite préciser qu'il effectue ses recommandations au BAPE, en ce qui a trait au projet de la Corporation minière Osisko, en tenant uniquement compte de l'aspect économique du projet. Toutefois, il va sans dire que le ComaxAT considère l'acceptabilité sociale et le respect des normes environnementales comme des conditions d'admissibilité indispensables à la réalisation de ce projet.

Dans cet avis, nous effectuons d'abord une présentation du ComaxAT, un organisme qui, depuis 2002, a acquis une expertise en termes de maximisation des retombées économiques régionales. Par la suite, une brève section décrit le savoir-faire des Témiscabitiens qui ont développé des connaissances dans le secteur minier au cours des cent dernières années. Par ailleurs, le ComaxAT se prononce en faveur de la réalisation du projet tout en expliquant les raisons pour lesquelles Corporation minière Osisko doit prendre certaines mesures afin que le projet proposé s'inscrive au maximum dans une optique de développement durable.

Enfin, le ComaxAT recommande au promoteur d'effectuer des actions afin que le projet ait des impacts positifs durables en Abitibi-Témiscamingue. De fait, le promoteur devrait travailler de concert avec la Société de développement économique de Malartic et le ComaxAT pour maximiser les retombées économiques régionales et participer activement à la diversification économique de Malartic. De plus, Corporation minière Osisko doit travailler en partenariat avec les organismes régionaux pour contribuer à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée ainsi que dans la recherche et la création de projets innovants.

1. LE COMAXAT : UN PARTENAIRE POUR MAXIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES DEPUIS 2002

Le Comité de maximisation des retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue (ComaxAT) a été mis en place à la suite de l'annonce de la Paix des braves conclue entre le gouvernement du Québec et la Nation Crie en février 2002. Les principaux partenaires financiers du ComaxAT sont la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, Emploi-Québec, Hydro-Québec ainsi que les entreprises de la région.

La mission du ComaxAT est de veiller à ce que les entreprises, les institutions, les travailleurs et les firmes professionnelles de la région bénéficient au maximum des retombées économiques des travaux majeurs.

Ses mandats sont de fournir de l'information aux divers publics, de mettre à jour un site Internet, d'élaborer une banque de données de fournisseurs régionaux, de favoriser l'emploi en région, de maximiser la concertation et la synergie des intervenants du milieu de manière à développer des stratégies et des outils performants ainsi que de négocier des ententes de partenariats avec les donneurs d'ordre et ses subsidiaires.

À titre d'exemple, le ComaxAT a, en partenariat avec la région du Nord-du-Québec, négocié avec la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) un portefeuille de mesures incitatives aux retombées économiques régionales propres aux deux régions, a embauché deux agents de chantier, a élaboré un répertoire d'entreprises des deux régions, a effectué des dizaines de présentations à divers publics partout dans la région, a organisé des formations ainsi que plusieurs activités de maillage avec les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec, des entreprises crie et des entreprises ayant obtenu des contrats au chantier de l'Eastmain.

Le ComaxAT est composé d'une personne représentant le milieu des affaires de chaque territoire de MRC et de personnes représentant les secteurs formation, emploi, Hydro-Québec

et Nord-du-Québec, ainsi que de cinq relayeurs que sont les chambres de commerce de la région.

Enfin le ComaxAT est un organisme régional reconnu pour son savoir-faire et son expertise pour maximiser les retombées économiques régionales et comme partenaire des grands donneurs d'ordres pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs en matière de retombées économiques régionales (voir annexe A : appui d'Hydro-Québec direction régionale La Grande Rivière).

2. L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : UNE RÉGION MINIÈRE DEPUIS PLUS DE CENT ANS

Les travaux d'exploration et d'exploitation minière ont débuté en Abitibi-Témiscamingue il y a plus de cent ans. Bien que l'exploitation des ressources minérale ait connu plusieurs cycles depuis cette période, les travailleurs, les firmes professionnelles, les entrepreneurs généraux, les équipementiers, les fournisseurs de biens et services ainsi que les institutions d'enseignement professionnel, collégial et universitaire ont développé une expertise dans le domaine minier reconnue dans le monde entier.

Par ailleurs, l'Abitibi-Témiscamingue est également renommée mondialement pour la richesse de son sous-sol et pour l'effervescence économique qu'elle connaît dans le secteur minier. En 2007, ce sont 31 % des dépenses investies en exploration et en mise en valeur de gisements dans l'ensemble du Québec qui ont été effectuées sur le territoire de la région.¹

De plus, durant la même année, l'industrie minière a généré 7 400 emplois directs, soit 11 % de la main-d'œuvre totale de la région. Afin de subvenir aux besoins des nombreux promoteurs miniers, l'Abitibi-Témiscamingue s'est dotée de structures dans le but de s'assurer de former suffisamment de travailleurs qualifiés. La région peut ainsi compter sur l'Institut national des mines, le Chantier minier école, des formations collégiales en technologie minérale et en

¹ COLLINI, Mariella. L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. *Les portraits de la région : les ressources minérales*. Octobre 2008

géologie, en électromécanique, en maintenance industrielle des équipementiers miniers, ainsi que sur une usine-laboratoire en procédé métallurgique. De surcroît, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) offre des programmes de premier, second et troisième cycle dans le secteur minier et des stratégies ont été mises en place afin de recruter des géologues francophones provenant de l'extérieur du Québec.

Enfin, l'Abitibi-Témiscamingue se démarque par son expertise et sa capacité à innover qui sont notamment stimulées par Mines Innovations Solutions Applications (MISA), un créneau d'excellence ACCORD, par des recherches effectuées à l'UQAT, par la Société de technologie de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que par la Société de recherche et développement minier inc.

3. LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO DOIT S'INSCRIRE DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ComaxAT est en faveur de la réalisation du projet de la Corporation minière Osisko parce qu'il engendre des retombées économiques importantes pour l'Abitibi-Témiscamingue, qu'il contribue à la création d'emplois de qualité, qu'il favorise le maintien, le développement ainsi que l'exportation d'expertises en plus d'être susceptible de favoriser la recherche et l'innovation.

Cependant, il est essentiel que le promoteur prenne des précautions afin d'effectuer du développement durable puisque le minerai exploité est une ressource non renouvelable. Rappelons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs stipule que le développement durable :

Met l'accent sur nos façons de faire en insistant sur **un facteur de durabilité important**. Au Québec, le développement durable s'entend donc « d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une **vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique** des activités de développement. »

Le développement durable est issu de cette idée que tout ne peut pas continuer comme avant, qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire compte tenu de nouvelles priorités. Il faut donc : maintenir l'intégrité de l'environnement, assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, **l'essor des communautés** et le respect de la diversité et **viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.**²

De fait, la Corporation minière Osisko peut, en prenant diverses mesures, s'assurer que le projet génère un maximum de bénéfices à court, moyen et long terme en Abitibi-Témiscamingue et faire en sorte que le projet s'inscrive au maximum dans une optique de développement durable. En ce sens, le ComaxAT recommande diverses mesures afin de maximiser les impacts économiques et sociaux du projet pour que les travailleurs et les entrepreneurs de notre région retirent des bénéfices en matière de retombées économiques, de diversification économique, de formation de main-d'œuvre et de recherche et d'innovation.

4. RECOMMANDATIONS DU COMAXAT

Dans cette section, nous décrivons les mesures qui doivent être prises pour faire en sorte que le projet de la Corporation minière Osisko ait des impacts durables sur le développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

4.1 L'acceptabilité sociale du projet et le respect de normes environnementales : des éléments indispensables à la réalisation du projet

Dans le présent avis, le ComaxAT s'attarde uniquement à l'aspect maximisation des retombées économiques du projet. Par contre, le respect des normes environnementales et l'acceptabilité sociale du projet sont essentiels et préalables à la réalisation du projet. Le ComaxAT demande donc au BAPE d'être très attentif aux préoccupations émises par les citoyens et les groupes qui possèdent une expertise pour se prononcer sur ce type de développement et d'émettre des recommandations qui tiennent compte de ces préoccupations.

² Source : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

4.2 Les Malarticois doivent être les premiers bénéficiaires des retombées économiques du projet

Les citoyens les plus impactés par la réalisation du projet de la Corporation minière Osisko sont les Malarticois. En ce sens, il est indispensable qu'ils puissent tirer profit en tout premier lieu des retombées économiques engendrées par le projet. Ensuite, les travailleurs, les entrepreneurs, les équipementiers et les firmes professionnelles de l'Abitibi-Témiscamingue doivent également bénéficier du projet.

4.3 Maximisation des retombées économiques

4.3.1 Conclure une entente de partenariat avec la Société de développement économique de Malartic et le ComaxAT

Le ComaxAT et la Société de développement économique de Malartic recommandent que le promoteur s'engage formellement à maximiser les retombées économiques du projet, tant en mode construction qu'en mode opération. Pour ce faire, une entente devrait être conclue entre la Corporation minière Osisko, la Société de développement économique de Malartic et le ComaxAT.

Le ComaxAT suggère cette façon de faire puisque des ententes similaires existent entre les Comités de maximisation des retombées économiques du Nord-du-Québec (ComaxNORD), du Témiscamingue (ComaxTEM), d'Hydro-Québec, de la SEBJ et le ComaxAT. En effet, lorsque des projets de construction ou de réfection d'infrastructures hydroélectriques se réalisent au Nord-du-Québec et au Témiscamingue, les travailleurs et entrepreneurs du milieu hôte du projet sont les premiers bénéficiaires des retombées économiques générées par ces travaux. Cependant, lorsque la capacité régionale ou territoriale est insuffisante, les comités unissent leurs efforts afin que l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec retirent un maximum de bénéfices des travaux réalisés, et ce, en collaboration avec les donneurs d'ordres.

4.3.2 Instaurer une façon de comptabiliser les retombées économiques avant le début des travaux

Il est recommandé au promoteur de travailler avec la Société de développement économique de Malartic et le ComaxAT afin de convenir d'une façon de comptabiliser les retombées économiques du projet en termes d'embauche, de sous-traitance, de fourniture de biens et services et de services professionnels. De plus, le promoteur devrait s'engager à publier les suivis des retombés économiques aux deux organismes préalablement mentionnés de façon trimestrielle.

La manière de comptabiliser les données doit être convenue avant le début des travaux afin qu'il soit possible de faire les suivis des retombées économiques régionales. L'outil développé permettra notamment au ComaxAT d'identifier les secteurs où davantage d'efforts doivent être consentis afin de soutenir au maximum le promoteur dans la réalisation de retombées économiques régionales.

4.3.3 Négocier des méthodes permettant de maximiser les emplois occupés par des Témiscabitiens

Le promoteur devrait établir, en collaboration avec la Société de développement économique de Malartic et le ComaxAT, une série de mesures pour favoriser l'embauche régionale. Il pourrait s'agir d'une diffusion sur un site Internet, dans les médias régionaux, d'affichage dans les centres locaux d'emplois (CLE) de la région, etc.

4.3.4 Réserver des contrats régionaux si la région possède l'expertise requise

Le promoteur devrait réserver des contrats régionaux lorsque les entrepreneurs de l'Abitibi-Témiscamingue possèdent l'expertise pour réaliser les travaux à prix compétitif. À cet égard, le ComaxAT a développé un répertoire des entrepreneurs qui, au besoin, pourrait être modifié pour répondre spécifiquement aux attentes des promoteurs miniers. Le ComaxAT peut également être un allié majeur étant donné ses connaissances des entreprises régionales.

4.3.4 Morceler les lots de travail

L'expertise du ComaxAT démontre que pour rendre les contrats plus accessibles aux entrepreneurs de l'Abitibi-Témiscamingue, il est impératif de morceler au maximum les lots de travail. En effet, lorsque les contrats sont d'une trop grande envergure, il est extrêmement difficile pour plusieurs entrepreneurs de l'Abitibi-Témiscamingue de soumissionner sur les différents appels d'offres. Une analyse des travaux à venir avec le promoteur, la Société de développement économique de Malartic et le ComaxAT permettrait d'ajuster la taille des lots de travail afin qu'ils soient accessibles aux entreprises de la région.

4.3.5 Favoriser la sous-traitance régionale

Le promoteur devrait établir, en collaboration avec la Corporation économique de Malartic et le ComaxAT, une série de mesures pour favoriser la sous-traitance régionale.

À titre d'exemple, le ComaxAT a développé en collaboration avec ses partenaires et différents donneurs d'ordre des méthodes permettant de favoriser la sous-traitance régionale telle qu'une clause de remboursement si l'entrepreneur fait appel à des sous-traitants régionaux, des façons de répartir le travail entre les différentes associations de camionnage en vrac, des achats réservés au milieu régional s'ils n'excèdent pas certains montants, etc. Cette expertise développée pourrait certainement profiter à la Corporation minière Osisko dans ses démarches pour maximiser les retombées économiques régionales.

4.3.6 Mettre en place une politique d'achat qui favorisera l'acquisition de biens et de fournitures auprès d'entrepreneurs témiscabitibiens

Le promoteur devrait établir, en collaboration avec la Corporation économique de Malartic et le ComaxAT, une série de mesures pour favoriser l'acquisition de biens et de fournitures auprès d'entrepreneurs témiscabitibiens.

4.4 Être un partenaire de la diversification économique

Une entreprise de la taille de la Corporation minière Osisko qui ferme ses portes après 14 années d'opération a évidemment un impact important sur la vigueur et la vitalité économique d'une municipalité comme Malartic, à moins que le promoteur prenne différentes précautions pour faire en sorte que son projet soit un moteur de diversification économique durable.

Il est donc recommandé au promoteur de travailler avec la Société de développement économique de Malartic en négociant notamment un fonds de diversification économique afin de s'assurer d'un développement économique durable.

4.5 Contribuer à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée

L'Abitibi-Témiscamingue doit relever plusieurs défis afin de s'assurer de former suffisamment de travailleurs qualifiés pour répondre aux besoins des promoteurs miniers. Ainsi, il est recommandé au promoteur de collaborer avec les institutions d'enseignement régionales et tout autre organisme qui a pour mandat de former les travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue afin d'aider la région à relever ce défi de taille.

4.6 Travailler de concert avec les organismes et institutions d'enseignement régionales afin de faire de la recherche et des projets innovants

Poursuivre le développement de notre capacité d'innovation constitue également un défi important qui nécessite que tous les acteurs concernés travaillent de concert. Le ComaxAT invite donc la Corporation minière Osisko à être un chef de file de ce secteur en travaillant avec les organismes régionaux concernés.

5. CONCLUSION

Le ComaxAT est en faveur de la réalisation du projet de la Corporation minière Osisko si ce dernier obtient l'appui de la population régionale, s'il respecte les normes environnementales en vigueur, et si la minière prévoit les mesures nécessaires après l'exploitation sur le plan

environnemental avec des scénarios de restauration intégrant les diverses préoccupations de la population et en trouvant avec elle des utilités potentielles au site à la fin du projet.

À cet effet, il est essentiel que le promoteur prenne certaines précautions pour que le rayonnement de ce projet excède de loin les 14 années exploitation prévues par la Corporation minière Osisko. Ainsi, des mesures devront être prises pour favoriser les retombées économiques régionales, contribuer à la diversification du tissu industriel de Malartic, contribuer à la formation de travailleurs qualifiés et effectuer de la recherche et de l'innovation.

Le ComaxAT propose également d'être un partenaire de La Corporation minière Osisko en l'accompagnant dans l'atteinte de ses objectifs. Il est donc suggéré de convenir d'une entente de partenariat tripartite entre la Corporation minière Osisko, la Société de développement économique de Malartic et le ComaxAT.

**ANNEXE A : LETTRE D'HYDRO-QUÉBEC À PROPOS DE LA
RECONNAISSANCE DU COMAXAT**

Le 3 avril 2009

Tél. : (819) 764-5124 poste 4955
Télec. : (819) 764-5873
C. élec.: lemay.michel.4@hydro.qc.ca

Objet : Utilisation et expertise du ComaxAT en région

Madame,
Monsieur,

En temps que membre fondateur du ComaxAT et responsable des retombées économiques régionales depuis plus de 10 ans pour la Direction régionale la Grande Rivière, j'aimerais vous faire part de l'importance régionale du comité de maximisation des retombées ComaxAT et de la valeur ajoutée de faire affaire avec eux.

En effet, en 2002 lors de l'annonce du projet Eastmain à la Baie-James, le milieu avait de grandes attentes envers Hydro-Québec en ce qui concerne les retombées de ce projet de même que pour la maximisation des emplois régionaux durant la phase construction.

La direction régionale la Grande Rivière partageait aussi ces mêmes objectifs et c'est pourquoi nous nous sommes personnellement investis de manière significative dans la mise en place de ce comité.

Le ComaxAT est composé de représentants de chacune des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, d'un représentant HQ et de certains autres représentants de la région.

L'objectif original du ComaxAT était de maximiser en collaboration avec HQ, les retombées économiques du projet Eastmain-1 et par la suite, nous y avons ajouté tous nos projets majeurs en région.

Le ComaxAT, fort de son expertise et de ses expériences avec Hydro-Québec, est dorénavant reconnu comme l'organisme officiel des retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue et envisage maintenant d'élargir ses services à d'autres entreprises qu'Hydro-Québec.

Étant moi-même très impliqué dans cet organisme, je peux vous assurer qu'il est fort profitable et avantageux pour les entreprises réalisant des projets en région de faire affaire avec le ComaxAT.

En effet, tous les outils et toute l'expertise sont en place pour vous supporter et maximiser les retombées de vos projets. Vous pourrez bénéficier des avantages du site web Comaxat.com et des banques de fournisseurs régionaux déjà inscrits.

De plus, cette collaboration vous facilitera la tâche et contribuera en mettre en valeur votre implication économique en région, ce qui ne pourra que contribuer à l'image de votre entreprise.

Il est aussi à noter que dans la région Nord-du-Québec, il existe le ComaxNord qui offre les mêmes services que le ComaxAT.

Enfin, si vous aviez besoin de plus d'informations, je vous invite à me contacter.

Espérant le tout conforme, recevez l'expression de nos sentiments distingués.

Le chef – Administration et relations avec le milieu

Michel Lemay